

**COMMUNE DE GREZIEU LA VARENNE**  
**ARRETE N° 026/2021**

**OBJET : Règlementation du stationnement et de circulation**  
**9 Route de Pollionnay.**  
**Recalage appuis télécom**

---

NOUS, MAIRE de la commune de GREZIEU LA VARENNE (Rhône)

VU le code général des collectivités territoriales art L2211-1, L 2212-2, L2212-5.

VU le code de la route.

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par l'arrêté interministériel du 24/11/1967 du ministre de l'intérieur et du ministre de l'équipement et du logement et modifiée par les textes subséquents.

VU la demande de la société PA-ENERGIE en date du 08 février 2021.

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire de recalibrer l'appui télécom dans le cadre du déploiement de la fibre optique

**CONSIDERANT** qu'il importe de réglementer le stationnement afin d'assurer la sécurité des usagers et celle des ouvriers

**CONSIDERANT** que le secteur en cause est à l'intérieur des limites de l'agglomération.

**A R R E T O N S**

**ARTICLE 1 :** Du 15 février au 19 février 2021, le stationnement de tout véhicule sera interdit au niveau du 9 route de Pollionnay sur ½ journée

**ARTICLE 2 :** La circulation sera régulée manuellement

**ARTICLE 2 :** Une signalisation appropriée sera installée par l'entreprise afin de matérialiser le secteur.

**ARTICLE 3 :** Le présent arrêté sera publié et affiché aux abords immédiats du chantier 48 heures avant le début des travaux.

**ARTICLE 4 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Vaugneray,
- Monsieur le Responsable de la Police municipale de Grézieu la Varenne,
- Monsieur le Responsable de la société PA-ENERGIE, 1086 Route de Mazan, 84330 CAROMB

Fait à GREZIEU LA VARENNE le 11 février 2021

LE MAIRE : Bernard ROMIER

